

ALIMENT**TERRE**

FESTIVAL DE FILMS DOCUMENTAIRES



© Oriane Juster

ET MAINTENANT, NOS TERRES

UN FILM DE BENJAMIN POLLE ET JULIEN LE NET



**Comité Français pour
la Solidarité Internationale**
32 rue Le Peletier - 75009 Paris
Tél. : 01 44 83 88 50
alimenterre@cfsi.asso.fr

www.cfsi.asso.fr
www.festival-alimenterre.org
www.alimenterre.org

SOMMAIRE

LE FILM.....	3
SYNOPSIS	3
NOTRE AVIS	3
LES RÉALISATEURS.....	3
INTENTIONS ET CONTEXTE DE TOURNAGE	3
SCÉNARIO ET SÉQUENÇAGE.....	4
PRÉSENTATION DES PROTAGONISTES ET INTERVENANTS PRINCIPAUX	4
LA THÉMATIQUE	5
MOTS-CLÉS	5
PAYS CONCERNÉS.....	5
CHIFFRES CLÉS	6
CONTEXTE ET ACTUALITE	7
Caractéristiques de l'accaparement des terres	7
Les conséquences sur la population locale	7
Le pouvoir d'une société civile mobilisée au Bénin	7
AU SÉNÉGAL.....	8
Informations générales	8
Etat des lieux	9
Politique agricole	9
Régime juridique foncier	10
Résistance de la société civile	10
AU CAMEROUN	12
Informations générales	12
Etat des lieux	12
Politique agricole	12
Régime juridique foncier	13
Résistance de la société civile	13
POUR PRÉPARER LE DEBAT	14
PROFIL D'INTERVENANTS POTENTIELS	14
QUESTIONS D'ENTRÉES DANS LE DÉBAT	14
BOITES À OUTILS D'ANIMATIONS	14
ÉCEUILS À ÉVITER LORS DES DÉBATS.....	15
POUR ALLER PLUS LOIN.....	15
DOCUMENTAIRES	15

BIBLIOGRAPHIE **15**

LE FILM

SYNOPSIS



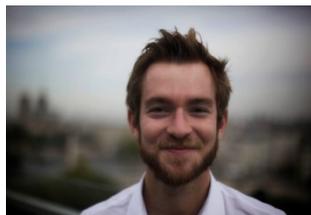
Et Maintenant Nos Terres raconte l'histoire de trois résistants à l'accaparement des terres en Afrique, trois héros de la paysannerie qui défendent leurs terres et leur mode de vie face à des investisseurs étrangers. Au Cameroun, Nasako Besingi fait reculer le projet d'une plantation de palmiers à huile porté par un fond d'investissement américain alors qu'Emmanuel Elong mène une alliance internationale de producteurs en négociation directe avec le groupe français Bolloré. La résistance s'organise également au Sénégal où les éleveurs peuls mobilisent la presse internationale dans leur combat contre un investisseur italien. Tous refusent d'abandonner leurs terres et se battent pour un autre modèle de développement agricole en Afrique. Un modèle qui existe ! La preuve au Bénin avec le Centre Songhaï qui forme chaque année des centaines de jeunes africains à une agriculture biologique et locale. Les alternatives à l'agriculture industrielle se multiplient et font leurs preuves en Afrique. Et Maintenant Nos Terres en fait le récit.

NOTRE AVIS

Le thème des accaparements de terre a souvent fait l'objet de débats du Festival ALIMENTERRE, mais rarement sous un angle positif et optimiste. C'est la force de ce film, qui nous démontre par trois exemples concrets que ces accaparements ne sont pas une fatalité, et que les populations ne sont pas juste des victimes mais véritablement des acteurs de leur avenir. Par l'organisation des populations locales, et l'appui d'alliés étrangers, il est possible de contrer les projets dévastateurs des multinationales et proposer un développement des territoires, respectueux de ces habitants. Un film motivant et mobilisateur, qui pourra être vu à tout âge et partout dans le monde !

LES RÉALISATEURS

Ce documentaire a été réalisé par deux amis : Benjamin Polle et Julien Lenet. Benjamin a suivi une double formation en management et journalisme. Il a travaillé en tant que reporter pour le journal sénégalais « Le Quotidien », ainsi que pour Le Monde, l'AFP et Paris-Berlin. Julien a suivi une



double formation en management et ingénierie agroalimentaire. Aujourd'hui, il accompagne les organisations dans leur stratégie et leur innovation, pour créer de nouveaux produits, services et business modèles en phase avec les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux actuels. Julien a également déjà voyagé plusieurs fois en Afrique, notamment au Cameroun. Ensemble, ils ont

voulu allier leurs compétences autour d'un thème qui les préoccupe : l'accaparement des terres. La mise en commun de leurs compétences en agroalimentaire et en journalisme est un réel avantage pour enquêter sur la complexité qui se cache derrière cette réalité. Aujourd'hui, ils continuent à communiquer sur le phénomène d'accaparement des terres en développant un web-documentaire interactif.



INTENTIONS ET CONTEXTE DE TOURNAGE

Pendant plus de deux ans, les réalisateurs sont d'abord allés à la rencontre d'experts en France et à l'étranger pour comprendre les enjeux fonciers en Afrique. Puis grâce au financement participatif sur internet, ils ont pu prendre leur sac à dos pour aller sur le terrain. De manière générale, une attention particulière a été apportée à leur film pour montrer l'action de la société civile africaine.

Le premier jour de tournage avait pourtant mal commencé. Au lendemain de leur arrivée au Cameroun, alors qu'ils étaient sur le point de commencer leur première interview avec Samuel Nguiffo, le directeur du Centre pour l'environnement et le développement, Cameroun, ils se rendirent compte qu'ils avaient oublié... la batterie de leur caméra ! Après un petit aller-retour en taxi l'hôtel, l'aventure pouvait commencer.

« D'abord ils ont pris les hommes, maintenant ils prennent nos terres »

Pitso Montwedi, ancien ambassadeur d'Afrique du Sud en charge des droits de l'homme de l'ONU en 2011, dont la citation a inspiré le titre du film.

SCÉNARIO ET SÉQUENÇAGE

Explication de l'accapement des terres

00 :00 :00 à 00 :1 :49

Introduction de Pierre Rabhi. Une animation part de notre petit-déjeuner pour remonter la filière de l'huile de palme et expliquer le phénomène d'accapement des terres.

L'huile de palme au Cameroun

00 :1 :50 à 00 :8 :00

Une association locale dénonce le projet d'une entreprise américaine. Sa production d'huile de palme menace les terres des habitants et ainsi leur principale activité génératrice de revenus. Le mouvement a amené l'entreprise américaine à revoir son investissement à la baisse.

Le maïs au Sénégal

00 :8 :01 à 00 :17 :00

Un collectif de 37 villages lutte contre un projet d'une entreprise italienne de culture du maïs. Cette vaste culture réduirait l'accès de la population aux terres, au point de rendre impossible leur activité d'élevage. L'entreprise a changé de stratégie et est maintenant ouverte à la négociation.

Un autre cas d'huile de palme au Cameroun

00 :17 :00 à 00 :23 :05

Une entreprise luxembourgeoise, dont le groupe français Bolloré est un actionnaire important, tente d'accaparer des terres pour développer la production d'huile de palme. Bilan encore mitigé.

L'agriculture africaine de demain ?

00 :23 :06 à 00 :29 :55

Deux visions s'opposent : agriculture industrielle ou familiale durable ? Pendant ce temps, des alternatives sur le modèle d'une agriculture familiale durables se multiplient et font leur preuve en Afrique, comme l'apparition de centres d'apprentissage à l'agriculture biologique au Bénin.

PRÉSENTATION DES PROTAGONISTES ET INTERVENANTS PRINCIPAUX

- Pierre Rabhi, agriculteur et philosophe, France

- Nasako Besingi, Fondateur de Struggle to Economize the Future Environment (SEFE), Cameroun¹
- Gabriel Ngoe, membre du SEFE, Cameroun
- Samuel Nguifo, directeur du Centre pour l'environnement et le développement (CED), Cameroun
- Bayal Sow, représentant du Collectif des 37 villages du Ndiaël, Sénégal
- Massimo Castellucci, directeur général de Senhuile, Sénégal²
- Dieynaba Sidibe, présidente du Directoire des femmes en élevage, Sénégal
- Emmanuel Elong, fondateur du Synaparcam, Cameroun³
- Vincent Bolloré, PDG du groupe Bolloré, France
- Anthony Bouthelier, ancien président du Conseil français des investisseurs en Afrique, France
- Mariam Sow, coordinatrice d'Enda Pronat, Sénégal⁴
- Godfrey Nzamujo, fondateur du Centre Songhaï, Bénin⁵

LA THÉMATIQUE

MOTS-CLÉS

Accaparement des terres / souveraineté alimentaire / agriculture familiale / résistance / mobilisation sociale / société civile / agroécologie / huile de palme / maïs

PAYS CONCERNÉS

Cameroun, Sénégal, Bénin, pays investisseurs (France, Italie, Etats-Unis)

¹ SEFE (Struggle to Economize the Future Environment) est une association camerounaise locale de défense de l'environnement et des droits de l'Homme.

² Senhuile est une entreprise agroalimentaire sénégalaise faisant partie du groupe italien Tampieri.

³ Synaparcam est le syndicat des paysans de la Socapalm au Cameroun.

⁴ Enda Pronat est une association sénégalaise de recherche et de formation sur l'agriculture.

⁵ Songhaï est un centre béninois de formation à l'agroécologie.

CHIFFRES CLÉS

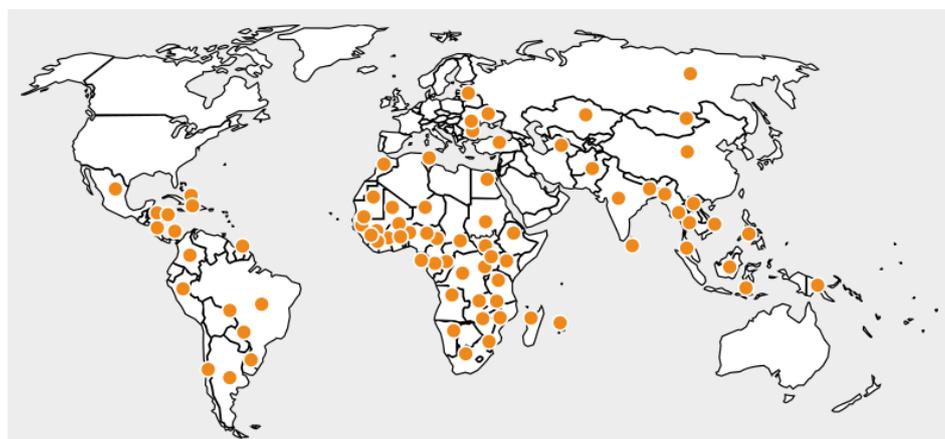
- **Moins de 10 %** de la superficie du continent africain fait l'objet d'un cadastre formel ⁶ ;
- L'Afrique possède **près de la moitié** de toutes les terres utilisables non cultivées du monde, selon la Banque mondiale ⁷ ;
- **Environ 3 investissements sur 4** dans le secteur agricole en Afrique seraient des investissements étrangers, le reste sont des investissements domestiques⁸.

En dix ans :

- La Banque mondiale estime que **plus de 45 millions** d'hectares de terres agricoles dans les pays en développement ont fait l'objet de transactions ou négociations entre 2000 et 2010⁹, soit **deux fois** la surface agricole française¹⁰. Sur ces 45 millions d'hectares de terres agricoles visées, **plus de 70 %** des demandes de terre sont en Afrique¹¹ ;
- L'ONG Oxfam, chiffre elle, à **227 millions** le nombre d'hectares accaparés entre 2001 et 2011¹².

En cinq ans :

- **50 à 80 millions** d'hectares de terres agricoles dans les pays en développement ont ainsi fait l'objet de négociations **entre 2006 et 2011** avec les investisseurs internationaux cherchant à acheter ou à louer ces terres, selon la FAO. Les **deux tiers** d'entre eux sont en Afrique sub-saharienne.



Répartition des projets d'accaparement des terres dans le monde

(source : Land Matrix, 2015)¹³

⁶ <http://www.cameroon-info.net/stories/0,50716,@,cameroun-accaparement-des-terres-le-danger-permanent.html>

⁷ <http://www.cameroon-info.net/stories/0,50716,@,cameroun-accaparement-des-terres-le-danger-permanent.html>

⁸ Land matrix – calculs excels

⁹ http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/51_les_notes_de_la_c2a_accaparements_n3-2.pdf

¹⁰ Pour comparaison, sur les 55 millions d'hectares que compte le territoire français métropolitain (550 000 kilomètres carrés), un peu plus de 28 millions d'hectares sont aujourd'hui occupés par des activités agricoles.

¹¹ Banque Mondiale

¹² <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp151-land-power-rights-acquisitions-220911-fr.pdf>

¹³ <http://www.landmatrix.org/en/get-the-idea/global-map-investments/>

CONTEXTE ET ACTUALITE

Caractéristiques de l'accapement des terres

Les acquisitions de terres à grande échelle ont pris de l'ampleur ces dernières années. Elles sont la source de nombreux conflits fonciers dans le monde entier. Et elles affectent la souveraineté alimentaire des pays touchés, en limitant l'accès des populations à la terre et aux ressources naturelles. Ce phénomène d'accapement des terres se caractérise par :¹⁴

- une hausse de la taille et la rapidité croissante des acquisitions ;
- une faible capacité des institutions de gouvernance locale ;
- la participation croissante des pouvoirs publics dans les négociations ;
- une législation foncière incomplète et méconnue des acteurs (agriculteurs, conseillers ruraux, acteurs de la société civile locale, etc.) ;
- un processus d'acquisition forcée : évacuations, menaces, contrats léonins ;¹⁵
- des conditions d'acquisition et de cession opaques et non-équitables.

Les **acteurs principaux et leurs motivations** dépendent du pays et du type de culture. On retrouve principalement trois stratégies. D'un côté, les pays développés souhaitent assurer leur indépendance alimentaire et énergétique. D'un autre côté, les élites locales et le secteur privé agroalimentaire et financier sont intéressés par les retombées financières. Et les pays africains entrent dans une course pour attirer les investissements directs étrangers.

Les conséquences sur la population locale

Cette surexploitation des terres à grande échelle destinée à l'exportation est dictée par les échanges commerciaux et des exigences actionnariales, totalement déconnectés des besoins des populations.

- ➔ Au niveau économique, elle tend à faire augmenter les prix des denrées alimentaires et des terres, rendant les prix volatiles et contribuant à la famine qui ravage l'Afrique de l'Est.
- ➔ Au niveau social, les populations sont dépossédées de leurs terres et migrent massivement vers les bidonvilles urbains après avoir perdu leur emploi.
- ➔ Au niveau environnemental, la biodiversité est dangereusement menacée et l'eau douce est perçue comme gaspillée sur un continent à régions arides. De plus, plusieurs études ont démontré qu'en prenant en compte toutes les émissions engendrées par les agrocarburants (production, utilisation et CAS), elles sont supérieures à celles du carburant fossile de référence¹⁶.

Les concessions foncières peuvent être en théorie positives dans la mesure où elles créent des emplois, améliorent la sécurité alimentaire, les infrastructures et la balance des paiements du pays. Mais ce n'est actuellement pas le cas dans la majorité des exploitations en Afrique.

Le pouvoir d'une société civile mobilisée au Bénin

Après plusieurs années, la société civile béninoise s'organise et se mobilise sous différentes formes pour défendre les droits des populations rurales, à travers des actions de plaidoyer pour l'élaboration de la politique agricole et foncière, de formation agricole et de communication.

¹⁴ http://www.hubrural.org/IMG/pdf/accapement_des_terres_rapport_diokoul_1sur2.pdf

¹⁵ La clause d'un contrat est dite "léonine" lorsque les charges en sont supportées par une seule des parties alors que l'autre en tire tous les avantages.

¹⁶ Etudes de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie)

Dans le domaine du plaidoyer, le maintien de la souveraineté alimentaire dans la politique agricole nationale est un sujet sensible pour la société civile béninoise, qui a réussi à faire entendre sa voix. Au niveau politique, plusieurs initiatives ont été mises en place suite à la crise économique de la fin des années 80. La République du Bénin avait réagi en définissant les grandes orientations de sa politique agricole à travers la **Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural** signée le 31 Mai 1991. Il s'agissait d'un outil de base pour l'élaboration d'un plan d'actions, dans lequel devaient s'inscrire tous les projets et programmes du secteur agricole. Tenant compte des différentes évolutions et des recommandations de la société civile, il s'est avéré nécessaire d'ajuster cette déclaration au nouveau contexte national en 2000¹⁷. Cette nouvelle déclaration a servi par la suite à l'élaboration d'un **Plan d'actions du rural**, défini de manière participative avec la société civile, notamment par le biais d'ateliers régionaux annuels autour de la question de l'accaparement des terres.

Du côté des avancées du système juridique foncier, les associations sont une force de proposition à l'image de Synergies paysannes et du réseau No-Vox. En décembre 2012, les syndicats agricoles ont ainsi obtenu du gouvernement des limites légales aux investissements fonciers à grandes échelles¹⁸. Plus récemment, un **nouveau code foncier et domaniale** a été adopté en 2013. Parmi les principaux changements :

- seules les personnes ayant la nationalité béninoise peuvent aujourd'hui acheter des terres au Bénin, à condition que la vente ne dépasse pas les 800 hectares de terres, et dans une perspective d'usage direct d'exploitation de cette terre¹⁹ ;
- la création d'un nouveau droit d'habitation, plus proche d'un droit de propriété que d'un droit au logement, autorise l'usage d'une maison à une personne dans la mesure de ses besoins et de ceux de sa famille ;
- l'interdiction des expulsions et expropriations, ainsi que des sanctions et des pénalités encourues en cas de non-respect ;
- un cadastre pour la gestion de l'ensemble des actes administratifs et techniques ;
- l'instauration de nouvelles instances qui auront à gérer les questions foncières : l'agence nationale du domaine et du foncier (ANDF) qui sera un nouvel organe de gestion foncière et des commissions de gestion foncière (CoGef) dans chaque commune²⁰.

La société civile s'est également développée dans le domaine de la formation agricole de jeunes agriculteurs. L'ouverture de centres d'agroécologie comme celui de Songhaï, soutient les petits exploitants et répond au besoin de développer une agriculture familiale.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

De nombreuses actions ont aussi été menées dans la **communication** sur la sécurité alimentaire et l'accaparement des terres au Bénin. Des ateliers de formation à la réalisation de films, comme ceux de l'ONG allemande **Kulturforum Süd-Nord**, permettent de communiquer au monde entier sur le phénomène d'accaparement des terres.

AU SÉNÉGAL

Informations générales

¹⁷ « Déclaration de politique de développement durable au Bénin » - http://inter-reseaux.org/IMG/pdf_DPDR.pdf

¹⁸ <http://maintenantnosterres.com/blog/2014/02/rencontre-du-ccfd-terre-solidaire-et-de-ses-partenaires-a-paris/>

¹⁹ <http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/777-foncier-benin-ahoumenou-decembre-2013.pdf>

²⁰ <http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/777-foncier-benin-ahoumenou-decembre-2013.pdf>

Population totale : 14 133 000 habitants

Superficie totale : 196 722 km²

Revenu national brut par habitant : 1 050 US\$

Indicateur de développement humain : 163^{ème} pays /187

Pourcentage de terres agricoles : 46,8 %²¹

Nombre de projets agro-industriels concernés : 17²²

Nombre d'hectares cultivés par l'agrobusiness²³ : 264 700 ha²⁴

Nombre de projets en cours de négociation : 6

Etat des lieux

Le secteur agricole représente 77 % des emplois, qui sont majoritairement des exploitations familiales et vivrières²⁵. L'agriculture sénégalaise repose à la fois sur des cultures commerciales ou cultures de rente comme celles de l'**arachide**, du **coton**, de la **canne à sucre**, et des cultures vivrières de subsistance telles que celles du **millet**, du **riz**, du **maïs** et du **sorgho**²⁶.



Dans un pays comme le Sénégal, le phénomène d'accaparement concernerait 1/3 des surfaces cultivables. Il se répand principalement dans les zones à fort potentiel agro-physique, soit principalement le long du fleuve Sénégal. Environ 60 % des superficies recensées sont accaparées par des acteurs sénégalais²⁷.

Politique agricole

Ces acquisitions de terres à grande échelle semblent être largement encouragées par certains programmes initiés par l'Etat sénégalais. Depuis la libéralisation du secteur agricole en 1997, plusieurs politiques ont été progressivement des éléments stimulateurs de ce qu'on peut appeler « la ruée vers les terres agricoles ».

Les résultats de la politique de libéralisation restent peu probants, notamment à cause des crises agricoles qui se succèdent à partir de 2000. Le gouvernement sénégalais lance alors une nouvelle approche en replaçant l'agriculture comme vecteur initial d'une croissance forte et durable. Il s'agit de moderniser le secteur agricole, afin d'assurer la souveraineté alimentaire du pays. Cette démarche se traduit par la **Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP)** en 2004. Cette loi était négociée avec les organisations de producteurs et avait entre autres pour objectif de soutenir les exploitations familiales, mais son application est difficile (mise en place tardive des décrets d'application, etc.). Elle fonctionne au ralenti et son efficacité apparaît donc limitée²⁸. L'État sénégalais mène une double politique, en s'engageant aussi en soutien à l'agrobusiness, notamment avec la

²¹ <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.AGRI.ZS>

²² Acteurs étrangers et domestiques – source : Land Matrix

²³ Il s'agit du nombre d'hectare effectivement cultivé suite à un accaparement. A ne pas confondre avec le nombre d'hectares mentionné par les contrats ou les prévisions des accapareurs, qui peuvent être beaucoup plus importants.

²⁴ Un hectare est équivalent à 10 000m²

²⁵ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/sg.html>

²⁶ Le sorgho est une céréale, la cinquième la plus cultivée au monde, après le maïs, le riz, le blé et l'orge.

²⁷ Land Matrix

²⁸ <http://inter-reseaux.org/vie-du-reseau/archives-des-groupes-de-travail/gt-politiques-agricoles-560/article/la-loasp-au-senegal>

Politique agricole et le **Retour vers l'agriculture (REVA)**, soutenant les secteurs à fort potentiel de croissance comme l'agro-industrie jusqu'en 2008²⁹.

En 2008, la crise alimentaire met en lumière l'échec de l'ensemble des politiques agricoles visant à atteindre la sécurité alimentaire. Un virage important est pris par le Président Wade en lançant la **Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA)**. Ce programme accorde de nombreuses subventions aux agriculteurs qui apparaissent déresponsabilisés, en facilitant trop leur accès aux semences, aux engrais. De plus, on observe un réel changement du côté de l'implication de la société civile, qui est mise à l'écart des négociations. Et l'objectif de sécurité et d'autonomie alimentaire n'est pas atteint.

Aujourd'hui, la nouvelle politique en faveur de l'entreprenariat agricole est principalement tournée vers les agrocarburants. L'argument avancé par le gouvernement est l'autonomie énergétique, car les agrocarburants sont une source énergétique pouvant se substituer au pétrole. Selon le gouvernement, ils offriraient également de nouveaux débouchés agricoles et seraient une opportunité de modernisation de l'activité agro-industrielle, alors que la rentabilité des exploitations de jatropha est de plus en plus remise en cause.

Régime juridique foncier

Selon la **loi sur le domaine national** (1964), toutes les terres non immatriculées sont considérées d'office comme faisant partie du patrimoine public³⁰. Au Sénégal, la majorité des terres appartiennent à l'État, qui dispose de la liberté d'aménager et d'affecter les zones sous condition de « **mise en valeur** » du territoire. Cependant, aucune définition officielle n'est donnée dans la loi à cette notion de « mise en valeur », ce qui laisse place à une libre interprétation.

Des tentatives de réformes ont vu le jour, mais ne sont pas parvenues à intégrer le droit coutumier, très présent dans les zones rurales sénégalaises. L'Etat a lancé en 2008 un **programme d'appui dans les communautés rurales du fleuve Sénégal (PACR)** en coopération avec l'Agence Française de Développement (AFD). Ce programme offrait des outils censés faciliter l'enregistrement des droits fonciers des habitants (cartographie, guide pratique, registre et GPS), mais les habitants n'en voient pas le besoin puisqu'ils possèdent ces terres depuis plusieurs décennies.³¹

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les femmes représentent également près de la moitié de la main d'œuvre agricole et prennent en charge de 80 à 90 % de la transformation, du stockage et du transport des aliments, ainsi que des travaux de sarclage et de désherbage³². Cependant, **les droits fonciers des femmes, lorsqu'elles en ont, sont peu nombreux et précaires selon le droit coutumier dans la plupart des pays africains, notamment au Sénégal et au Cameroun**. Bien que les femmes constituent la majorité des agriculteurs de subsistance en Afrique, et jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, elles ont généralement un contrôle limité sur la terre. Afin de soutenir la lutte des femmes pour l'égalité, la nouvelle législation foncière en Afrique doit établir des mécanismes d'inclusion explicites et obligatoires. Ces efforts doivent commencer par la sensibilisation des femmes sur les lois et politiques foncières existantes.

Résistance de la société civile

La société civile sénégalaise s'est mobilisée et structurée en interne afin de lutter plus efficacement contre l'accaparement des terres, donnant naissance à des organisations comme **Enda Pronat** et le **collectif des 37**

²⁹ http://www.recherches-internationales.fr/RI80_pdf_2/RI80_Sene.pdf

³⁰ http://base.afrique-gouvernance.net/fr/corpus_dph/fiche-dph-87.html

³¹ http://hubrural.org/IMG/pdf/la_regularisation_fonciere_pour_prevenir_les_conflits_fonciers.pdf

³² <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/april-2008/droits-fonciers-le-combat-des-femmes>

villages. Des agriculteurs, consommateurs, associations locales et ONG se sont regroupés au sein d'un collectif **contre l'accaparement des terres (CRAFS)**³³ qui parvient à sensibiliser et à mobiliser la société civile sénégalaise à l'échelle nationale. Ainsi, lors du **Forum Social Mondial de Dakar** en février 2011, la société civile sénégalaise a pu s'exprimer pour tirer la sonnette d'alarme auprès des parlements et gouvernements nationaux³⁴. Un **forum sur la problématique et les enjeux d'une politique foncière au Sénégal** a été organisé à Dakar en 2012, afin d'élaborer un plaidoyer pour l'accès des femmes au foncier et la sécurisation des terres des exploitations familiales.

La concertation entre les organisations paysannes et l'État a été longuement inexistante. Ces dernières années, la société civile sénégalaise est désormais représentée au **Conseil national de concertation et de coordination des ruraux (CNCR)**, par le biais d'une instance de représentants paysans³⁵. Les mouvements contre l'accaparement des terres ont joué un rôle important dans la chute du gouvernement Wade, et continuent à s'opposer à tous types de projets d'aménagement du nouveau gouvernement, qui ignoreraient les revendications paysannes et soutiendraient l'investissement entrepreneurial. C'est ainsi que le Japando-Synaep (Syndicat national des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs), unissant l'ensemble des OP autres que le CNCR, s'est exprimé plus récemment contre le **projet de réforme foncière prévue par la LOASP**. Les priorités défendues sont le retour de la participation de la société civile dans les négociations, et le retour à un objectif de sécurité et d'autonomie alimentaire reposant avant tout, mais pas exclusivement, sur l'agriculture familiale.

³³ Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (Crafs) composé entre autres des associations suivantes : Enda Pronat, ROPPA, VECO, COPAGEN, DIOBASS Burkina Faso, OXFAM, IPAR, ACTION AID, RADI, CNCR, CERFLA, etc.

³⁴ <http://cadtm.org/Declaration-de-l-assemblee-des.6437>

³⁵ www.cncr.org

AU CAMEROUN

Informations générales

Population totale : 20 387 000 habitants

Superficie totale : 475 442 km²

Revenu national brut par habitant : 1 290 US\$

Indicateur de développement humain : 152^{ème} pays /187

Pourcentage terres agricoles : 20,6 %³⁶

Nombre de projets agro-industriels concernés³⁷ : 6

Nombre d'hectares mobilisés par l'agrobusiness : 133 743 ha

Nombre de projet en cours de négociation : 2



Etat des lieux

Le secteur agricole emploie au Cameroun près de 70 % de la population active³⁸. Les cultures vivrières du Cameroun sont principalement la **banane plantain**, le **manioc**, le **macabo/taro**³⁹, l'**igname**⁴⁰, le **mil/sorgho**⁴¹ et la **pomme de terre**. On trouve également des cultures d'exportation traditionnelles comme le **cacao**, le **café**, le **coton**, le **caoutchouc**, auxquelles viennent s'ajouter de nouveaux produits selon le choix des exploitants tels que le **maïs**, l'**hévéa**⁴², le **jatropha**⁴³ et le **palmier à huile**.

Depuis 2005, on observe un intérêt croissant des investisseurs pour les terres agricoles camerounaises. Puis les investissements se sont accélérés suite à la hausse du prix des denrées alimentaires à partir de 2008. Environ 60 % des superficies recensées sont accaparées par des acteurs sénégalais. Les acquisitions de terres à grande échelle au Cameroun viennent principalement d'investisseurs nationaux⁴⁴.

Politique agricole

L'année 2004 a été marquée par le soutien du gouvernement camerounais à un projet de développement de l'agriculture familiale. En effet, le ministère a co-piloté un programme de développement de palmeraies villageoises destinées aux producteurs familiaux locaux. Mais de manière générale, si on met de côté le pas en avant réalisé avec l'interdiction d'importation des poulets congelés⁴⁵, le gouvernement préfère soutenir la production des plantations agro-industrielles tournées vers les marchés extérieurs, plutôt que la production destinée à la consommation domestique (comme au Sénégal). En janvier 2011, le chef de l'Etat a ainsi annoncé une nouvelle réforme foncière avec la mise en place d'une **banque agricole**, destinée à apporter un appui financier aux nouveaux investisseurs dans le domaine agricole. Plus récemment, le gouvernement

³⁶ <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/AG.LND.AGRI.ZS>

³⁷ Acteurs étrangers et domestiques – source : Land Matrix

³⁸ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cm.html>

³⁹ Le macabo est une plante originaire de l'Amazonie. Le taro est une plante tropicale de Polynésie.

⁴⁰ L'igname est une plante originaire des tropiques, dont les tubercules sont farineux.

⁴¹ Le mil et le sorgho sont des céréales. Le sorgho est la cinquième céréale la plus cultivée au monde, après le maïs, le riz, le blé et l'orge.

⁴² L'hévéa est une espèce d'arbre, dont on extrait un latex qui peut être transformé en caoutchouc.

⁴³ Le jatropha est un herbacé d'Amérique tropicale, dont le fruit est une capsule à trois coques. Son huile est notamment utilisée dans la savonnerie, l'industrie textile, la médecine et pour faire du manioc et du biocarburant.

⁴⁴ Land Matrix

⁴⁵ <http://www.alimenterre.org/ressource/jour-poulet-camerounais-a-eu-dents>

camerounais a mis en place une **politique de subvention à l'importation de produits alimentaires étrangers**. Même si ces dépenses permettent de ralentir l'inflation du marché local, elles ne sont pas aussi viables à long terme qu'un investissement vers les marchés nationaux. Sur cette voie, le Cameroun a également ratifié l'**Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE** en juillet 2014, afin de continuer à bénéficier de l'accès libre au marché européen. Cet accord dit « intérimaire » garantira une zone de libre-échange entre l'UE et le Cameroun sans droits ou quotas de douanes. Cependant, il risque d'entraîner une hausse de la production des matières premières, des investissements étrangers dans le secteur agricole et donc des accaparements de terres au Cameroun dans les années à venir.

Régime juridique foncier

Le régime juridique en vigueur au Cameroun se révèle très avantageux pour les grands exploitants : il offre un **faible niveau d'imposition fiscale** sur les concessions agricoles et forestières, il ne dispose d'**aucune réglementation imposant la publication des informations et des contrats de transactions foncières**.⁴⁶

La loi foncière camerounaise actuelle date de 1974. Une **nouvelle réforme foncière**, censée prendre en compte les besoins et les aspirations de toutes les parties prenantes, est actuellement en cours de négociation. Cela s'annonce compliqué sachant qu'environ 70 % des terres agricoles camerounaises ne sont pas immatriculées au cadastre foncier. Seuls des droits d'usage sont généralement reconnus aux communautés, alors que dans le droit coutumier, la notion de propriété est plus complexe et plus nuancée, prévoyant des espaces et des ressources qui relèvent de la **propriété collective des communautés**.

De plus, **les droits fonciers des femmes, lorsqu'elles en ont, sont peu nombreux et précaires selon le droit coutumier dans la plupart des pays africains**, notamment au Sénégal et au Cameroun. Afin de soutenir la lutte des femmes pour l'égalité, la nouvelle législation foncière en Afrique doit établir des mécanismes d'inclusion explicites et obligatoires.

Résistance de la société civile

Le pouvoir des communautés est très limité, malgré la protection des textes de loi. La société civile s'est organisée ces dernières années afin de protéger les populations rurales camerounaises, comme le font les associations **Synaparcam** et **Struggle to Economize the Future Environment (SEFE)**. Un travail de documentation s'est développé au sein des associations de manière à obtenir des données et des positions fiables pour défendre et aider les communautés victimes à revendiquer leurs droits. Parmi les grands événements, un atelier national pour le lancement d'une campagne de plaidoyer autour de l'accaparement des terres a été organisé en 2011, suite à l'annonce d'une **nouvelle réforme foncière**.⁴⁷ En février 2015, le **comité de pilotage de la stratégie nationale d'engagement sur la gouvernance foncière au Cameroun (SNEF)** a fait un premier pas en convoquant la société civile et les chefs tribaux, dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet de loi sur le régime foncier et domanial du Cameroun.⁴⁸

Un **mouvement de mobilisation internationale** est également né au Cameroun dans la plantation de Dibombarri début 2015. Les paysans privés de leurs terres ont lancé une série d'occupations sur les plantations Socfin Bolloré au Cameroun, mais aussi au Liberia, au Cambodge et en Côte d'Ivoire⁴⁹. Le mouvement a duré jusqu'aux assemblées générales des groupes Socfin et Bolloré en mai et juin 2015.

⁴⁶ Etude menée par le Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA)

⁴⁷ http://pfb-cbfp.org/docs/doc_intern/GT%20COMIFAC/INADES%20-%20declaration.pdf

⁴⁸ https://www.cameroon-tribune.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=88160:gouvernance-fonciere-les-propositions-de-la-societe-civile&catid=2:conomie&Itemid=3

⁴⁹ <http://www.alimenterre.org/breve/bolloré-souleve-colere-paysans>

POUR PRÉPARER LE DEBAT

PROFIL D'INTERVENANTS POTENTIELS

- Membre de Via Campesina, Confédération paysanne ou du Mouvement des sans terres
- Membre des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)
- Membre de Terres de liens
- Membre d'Agriculteurs français et développement international (AFDI)
- Juriste
- Investisseur français de terres agricoles en Afrique
- Association de solidarité internationale travaillant sur le développement agricole.

QUESTIONS D'ENTRÉES DANS LE DÉBAT

Avant le film :

- **a)** Pour vous, c'est quoi l'accaparement des terres ? Où ça se passe ?
- **b)** Que représente l'agriculture pour les agriculteurs ? Quelles sont leurs motivations : se nourrir, être une source de revenu, faire du profit au détriment de la nature ?

Après le film :

- Retour sur les premières questions : **a)** les accaparements de terre ont également lieu en Europe, par exemple en Roumanie ; **b)** mettre par exemple en évidence les différences d'intérêt entre les agriculteurs du film et le groupe Bolloré.
- Ce modèle agricole par l'accaparement des terres peut-il prétendre à répondre au défi démographique et nourrir l'humanité ?
- Et pourquoi ne pas réorienter autrement les investissements dans l'importation, vers le développement de l'agriculture familiale locale ?
- Est-il durable de produire en Afrique des agrocarburants destinés à l'exportation, sachant que cela fait défaut à la population locale pour la production de denrées alimentaires ?
- En quoi la culture d'huile de palme pour fabriquer des biocarburants, censés être une alternative écologique à l'essence et aux carburants fossiles, accélère en réalité le changement climatique ?

BOITES À OUTILS D'ANIMATIONS

- **Jeu** : "Eléments terre, mon cher Watson !", Frères des Hommes⁵⁰
- **Jeu de rôle** : Imaginez que vous êtes producteur en France et qu'une grande entreprise étrangère vient s'installer près de vos terres. L'État français décide de leur vendre vos terres pour produire des agrocarburants (de la viande ou des céréales), sous prétexte de vouloir dynamiser les zones rurales françaises. Comment réagissez-vous ? Quels sont vos outils pour vous défendre ? Faire ensuite le parallèle avec les outils utilisés par les agriculteurs dans le film (importance du droit, de la société civile, etc.).
- **Exposition** : « Je cultive, donc j'ai faim ? » (CFSI)⁵¹

⁵⁰ <http://www.alimenterre.org/ressource/jeu-%C2%AB-element-terre-mon-cher-watson-%C2%BB-0>

⁵¹ <http://www.alimenterre.org/ressource/exposition-pedagogique-alimenterre>

- **Vidéo** : « Deux minutes pour ressentir l'accaparement des terres », Oxfam, 2013⁵²
- **Vidéo** : « La terre, une ressource convoitée », Jagros et SOS Faim, 2013⁵³
- **Web reportage** : « Terres : Djidja au Bénin », CCFD- Terre Solidaire, 2012⁵⁴
- **Kit pédagogique** : « FORMaCTION accaparements des terres », Terre des Hommes, 2012⁵⁵

ÉCHEUILS À ÉVITER LORS DES DÉBATS

Revenir sur les points importants du film et de la fiche pédagogique avant de commencer le débat : définition de l'accaparement des terres, rappel des aspects juridiques du foncier des pays concernés (peu abordés dans le film), comparer avec le secteur agricole français (voir « informations générales » et « état des lieux » dans la fiche), etc.

Rappeler que les **accapareurs de terres en Afrique ne sont pas toujours des entreprises étrangères**. Selon les pays, il peut y avoir une tendance des entreprises nationales à s'appropriier les terres de leur population locale.

« **Beaucoup de terres ne sont pas utilisées en Afrique, alors pourquoi ne pas les donner à des entreprises étrangères ? Les Africains n'avaient qu'à les utiliser s'ils voulaient** ». A ce type de remarque, il est possible de répondre que : **(i)** ce sont les terres les plus fertiles qui sont utilisées par les entreprises étrangères, **(ii)** les agriculteurs africains ne reçoivent que très peu de soutien de leurs Etats comparé à l'Europe **(iii)** la culture des terres arides demandent une quantité importante d'intrants chimiques ou bien un grand savoir-faire des pratiques agroécologiques, **(iv)** qu'il n'y a pas d'exemple d'accaparement de terres permettant de nourrir les populations locales.

POUR ALLER PLUS LOIN...

DOCUMENTAIRES

- **Sur le caoutchouc au Cambodge** : « Rubber in a rice bowl », Swiss Network for International Studies, 2013⁵⁶
- **Au Cambodge, Mali, Ouganda** : « Sans terre, c'est la faim », Amy Miller, 2013⁵⁷

BIBLIOGRAPHIE

- « Accaparement des terres ou opportunité de développement ? », FAO, 2012⁵⁸
- « La course mondiale aux terres africaines », Justine Mounet, 2013⁵⁹
- « Terres volées : comment la surconsommation en Europe alimente les conflits fonciers dans le monde », Les Amis de la Terre, 2013⁶⁰
- **En Afrique** : « L'Afrique : quelles stratégies de sécurité alimentaire ? Enjeux et prospective », Cirad, 2012⁶¹

⁵² <http://www.alimenterre.org/ressource/deux-minutes-ressentir-laccaparement-terres>

⁵³ <http://www.alimenterre.org/ressource/jagros-terre-ressource-convoitee>

⁵⁴ <http://www.alimenterre.org/ressource/web-reportage-benin-djidja>

⁵⁵ <http://www.alimenterre.org/ressource/kit-pedagogique-formation-accaparements-terres>

⁵⁶ <http://www.rubberinaricebowl.ch>

⁵⁷ <http://www.alimenterre.org/film/sans-terre-c%E2%80%99est-faim>

⁵⁸ <http://www.alimenterre.org/ressource/accaparement-terres-opportunit%C3%A9-developpement-fao>

⁵⁹ <http://www.alimenterre.org/ressource/course-mondiale-aux-terres-africaines>

⁶⁰ <http://www.alimenterre.org/ressource/terres-volees-comment-surconsommation-europe-alimente-conflits-fonciers-monde>

⁶¹ <http://www.alimenterre.org/ressource/lafrique-quelles-strategies-securite-alimentaire-enjeux-et-prospective>

et « Essorage de l'Afrique : chaque accaparement de terres cache un accaparement de ressources en eau », Grain, 2012⁶²

- **En Asie du Sud-Est** : études sur les acquisitions de terres à grande échelle « Large Scale Land Acquisitions in Southeast Asia: Rural Transformations between Global Agendas and Peoples' Right to Food », SNIS, 2011 (anglais)⁶³

et « Large-Scale Land Acquisitions », Institut de hautes études internationales et du développement, 2015⁶⁴

⁶² <http://www.alimenterre.org/ressource/essorage-lafrique-chaque-accaparement-terres-cache-accaparement-ressources-eau>

⁶³ http://www.snis.ch/project_large-scale-land-acquisitions-southeast-asia-rural-transformations-between-global-agendas

⁶⁴ <http://poldev.revues.org/2015>



Coordonné par :
le Comité Français pour
la Solidarité Internationale
www.cfsi.asso.fr

Avec le soutien de :



fondation
daniel & nina carasso
avec l'appui de la Fondation de France



En partenariat avec :



Le présent document bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la Fondation Léa Nature Jardin Bio. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence Française de Développement, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la Fondation Léa Nature Jardin Bio.



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

